

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Effectif légal du conseil municipal : 11

Étaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Jean ROMEAS, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie-Odile FAURE.

Étaient Absents : François BRUN, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT, Florence SELMI, Christian TORNATO. **Secrétaire de Séance :** Marie-Louise CORTIAL.

Projet DETR 2017

Le maire fait part à son conseil du courrier de la Préfecture concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017. Les dossiers sont à déposer pour le 16 janvier 2017.

Le conseil décide de retenir la fiche N°15 à savoir la réparation de la voirie communale N°10 qui dessert le bas du village.

Dissolution du CCAS

Le maire informe son conseil que le Centre Communal d'Action Sociale est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune. Cette mesure est d'application immédiate. Le conseil donne son accord.

Contrat Territorial du Haut Lignon : Participation financière des actions programmées en 2017

Le maire rappelle que SICALA est porteur du Contrat Territorial du Haut Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du Lignon ainsi que celle des milieux aquatiques du territoire.

Chauderolles est sollicitée pour la mise en œuvre d'une action située sur notre territoire et programmée en 2017 pour un montant prévisionnel de 275 € TTC. Le conseil donne son accord.

Loyer Auberge

Le maire demande l'accord à son conseil de ne pas revaloriser le prix de la location de l'auberge ainsi que du logement de fonction indépendant comme prévu dans le contrat de location gérance. Il précise que ce montant est suffisant par rapport à la situation géographique. Le conseil donne son accord.

SPA de la Haute-Loire : Renouvellement Convention

Le conseil donne son accord pour renouveler la convention entre la SPA et la commune. Le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève à 65,65 €.

Décision Modificative : Insuffisance de crédits budgétaires

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le Budget de la Commune de CHAUDEYROLLES

Le Maire demande l'accord à son conseil municipal d'autoriser la décision modificative sur l'exercice 2016

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Chapitre 014 : Atténuation de Produits

Article 60633 : - 380,00 €

Article 73925 : + 380,00 €

Participation financière aux collèges de Saint Julien Chapteuil

Suite aux courriers des collèges de St Julien Chapteuil où des enfants de la commune sont scolarisés et sont susceptibles de participer à un séjour linguistique, les établissements sollicitent la commune pour une aide financière afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Le conseil décide d'allouer la somme de 100 € par enfant scolarisé dans les collèges de St Julien Chapteuil pour l'année scolaire 2016/2017.

Destination des coupes de bois. Exercice 2017

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

FORÊT	NATURE DE COUPE	SURFACE	PARCELLE (s)	PROPOSITION
	Amélioration	9,89 ha	3	En bloc et Sur pied
Chauderolles	Amélioration	9,92 ha	5	Unité de produit
Chauderolles	Amélioration	11,81 ha	7	Unité de produit

Les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit.

Désignation de délégués pour la composition de la CLECT

L'assemblée délibérante de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal a délibéré le 07 janvier 2017 pour l'adoption de la fiscalité professionnelle unique et les modalités de création et de la composition locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Cette commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées.

Pour Chauderolles a été désigné : DEVIDAL Joël, membre titulaire, VIAL Jacques, membre suppléant afin de siéger au sein de cette commission.

Questions Diverses

- Suite à une demande de l'association Fin Gras qui voudrait une salle de réunion, le conseil est d'accord de mettre à sa disposition la grande salle de l'ancienne mairie. Le conseil a décidé de rénover tout l'intérieur de l'ancienne mairie.

Le coût s'élève à 2800 € HT

La séance est levée à 22h00

Le Maire, M. Joël DEVIDAL